

ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2019-10

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte 10 **déclarations** :

- Pour la catégorie A : 3
- Pour la catégorie B : 1
- Pour la catégorie C : 6

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture

Le 07.03.2019

Fait à Basse-Terre, le 27/02/2019



Denise BLEUBAR

La Présidente

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Syndicat Mixte des Transport du Petit Cul de Sac Marin	ATTACHE	Responsable du service ressources humaines	création de poste	35 H 00	Management opérationnel du service. Participation à la mise en œuvre de la politique en matière de ressources humaines, décidée par la collectivité. Gestion administrative et statutaire du personnel.	2019-247
Commune de Désirade	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Conducteur de poids lourds Responsable de la surveillance et de l'entretien des équipements du stade	création de poste	35 H 00	Conduite de tous véhicules poids lourds dont l'agent est titulaire des permis. Entretien et surveillance du stade municipal et sites sportifs.	2019-248
Commune de Morne-à- l'Eau	ADJOINT TECHNIQUE	Responsable de restauration	Mutation interne	30 H 00	Réceptionne les éléments constitutifs des repas dans le respect des procédures HACCP. Assure le service des repas. Réceptionne et gère les produits d'entretien. Applique et fait appliquer les procédures d'entretien précisées dans le plan de nettoyage et désinfection. Organisme le travail journalier de l'équipe. Accueille et accompagne les nouveaux arrivants. Assure l'interface entre la production et l'équipe du restaurant	2019-249

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190227-EMP-2019-10-AR
Date de télétransmission : 07/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg97l.com>

Conseil Régional	ATTACHE	Instructeur PO FEDER/FSE	Fin de contrat	35 H 00	Les missions de l'instructeur FEDER PO FEDER-FSE sont les suivantes : Vérifier l'éligibilité des projets. Vérifier la complétude de la demande. Instruction (production d'un rapport d'entretien). Préparation de la délibération C.P. Saisie de l'exécution de la programmation à sa clôture.	2019-250
Commune de Sainte-Anne	ADJOINT TECHNIQUE	Agent de service polyvalent	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Exécution de travaux de menuiserie liés à l'entretien, la maintenance et la création de meubles et équipements. utilisation de machine à bois, conduite d'engins et de véhicules.	2019-251
Commune de Sainte-Anne	AGENT DE MAITRISE	Chef d'équipe agents d'entretien	Promotion interne	35 H 00	Manager l'équipe d'entretien et veiller à l'état de propreté des bâtiments extérieurs de la collectivité.	2019-252
Commune de Sainte-Anne	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Responsable de la commande publique	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Elaborer une politique interne de l'achat public. Assurer la sécurisation juridique des procédures de la commande publique.	2019-253
Conseil Régional	ATTACHE	Juriste-Instructeur marchés publics	Fin de contrat	35 H 00	Le juriste-instructeur marchés publics accompagne les services régionaux dans l'amélioration de la définition de leurs besoins, élabore les marchés en collaboration avec les services opérationnels, assure la sécurité juridique des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, la gestion administrative et juridique des procédures. Il vérifie les rapports d'analyse, crée les marchés, veille au contrôle de légalité, aux notifications. Il contrôle et valide les lettres de commande.	2019-254

Accusé de réception en préfecture
1-289710022-20190227-EMP-2019-10-AR
Date de télétransmission : 07/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

Commune des Abymes	ADJOINT TECHNIQUE	Réaliser de travaux de charpente/ menuiserie bois dans les bâtiments et autres équipements	Détachement ou intégration directe	28 H 00	Réaliser des Travaux neufs de charpente/menuiserie bois. Réaliser des Travaux de réparation. Renseigner les fiches d'intervention. Vérifier l'état du matériel. Exécuter toutes autres tâches, en lien avec les missions de Direction.	2019-255
Commune des Abymes	ADJOINT TECHNIQUE	Assurer la Médiation Sociale	Détachement ou intégration directe	28 H 00	Exécuter les missions de surveillance, médiation, médiatisation, signalement des problèmes d'insécurité. Accompagner les jeunes dans leurs démarches professionnelles. Enclencher un contact verbal avec les personnes concernées. Calmer les protagonistes. Passer le relais au service de sécurité compétent. Exécuter toutes autres tâches, en lien avec les missions, confiées par le supérieur hiérarchique.	2019-256

LA PRESIDENTE



Denise BLEUBAR

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190227-EMP-2019-10-AR
Date de télétransmission : 07/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019